

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA) et la Poste en 2001

du 1^{er} octobre 2002

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral des 13 et 20 février 2002¹,
vu le rapport du Conseil fédéral du 24 avril 2002²,
vu le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 30 août 2002³,
vu le rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 21 août 2002⁴,
vu l'avis du Conseil fédéral du 4 septembre 2002⁵,

arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA) et la Poste en 2001 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 30 septembre 2002

Le président: Anton Cottier
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 1^{er} octobre 2002

La présidente: Liliane Maury Pasquier
Le secrétaire: Christophe Thomann

¹ Non publié dans la FF.

² Non publié dans la FF.

³ FF 2002 6019

⁴ FF 2002 6021

⁵ FF 2002 ...